



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0567

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Musée gallo-romain de Lyon Fourvière - Restaurations des collections - Demande de subvention - Individualisation d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports**

**Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

**Conseil du 21 septembre 2015****Délibération n° 2015-0567**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Musée gallo-romain de Lyon Fourvière - Restaurations des collections - Demande de subvention - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le musée gallo-romain de Lyon Fourvière poursuit, comme chaque année, son programme de restauration de ses collections. Pour 2015, ce dernier s'inscrit selon les mêmes axes que les années précédentes orientés, notamment, vers l'amélioration du fonds ancien.

Pour l'aider dans la réalisation de ce programme, le Fonds régional d'aide à la restauration (FRAR) est sollicité pour le traitement de 2 sarcophages en marbre qui font partie des pièces majeures de la collection, à hauteur de 25 % du montant de ces travaux.

Ces sarcophages en marbre de Paros, ornés de sculptures en haut relief, représentant des cortèges bachiques, dont celui dit "de Bacchus", qui comporte une vingtaine de personnages, sont des pièces exceptionnelles de la statuaire romaine. On en compte seulement une dizaine de cette qualité dans tout le monde romain. Le sarcophage des Acceptii, abîmé par des salissures et des encroûtements dus à la pollution, sera traité au laser (technique de la photo-ablation) ; celui dit "de Bacchus" traité à l'acide et souillé de projections de mortier au XIXème siècle, sera lui traité par micro-sablage afin de rendre au marbre son aspect originel.

Ces 2 restaurations ont été, au préalable, présentées à la Commission scientifique régionale des collections des musées de France qui les a validées pour leur présentation au FRAR.

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement de cette opération :

<b>Nature des œuvres</b>	<b>N° inv.</b>	<b>Restaurateur</b>	<b>Dépenses HT (en €)</b>
sarcophage du triomphe de Bacchus	2011.0.305	M. Lionel LEFEVRE, Lyon	20 374
sarcophage des Acceptii	2001.0.311	Id.	11 598
		<b>Total dépenses HT</b>	<b>31 972</b>

		<b>Recettes HT (en €)</b>
FRAR (25 % du montant HT) : 7 993 €	État	3 996,50
	Région Rhône-Alpes	3 996,50
reste à charge de la Métropole de Lyon		23 979
<b>Total recettes HT</b>		<b>31 972</b>

A cet effet, un dossier est déposé auprès du Ministère de la Culture, Direction des affaires culturelles et de la Région Rhône-Alpes ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** la demande de subvention auprès de l'État et de la Région Rhône-Alpes, au titre du Fonds régional d'aide à la restauration (FRAR) pour la restauration de 2 sarcophages en marbre appartenant aux collections du musée gallo-romain de Lyon Fourvière.

**2° - Décide** l'individualisation de l'autorisation de programme globale P33 "Culture" pour un montant de 7 993 € en recettes à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P33O4744A en 2016.

**3° - Autorise** monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de l'Etat et de la Région Rhône-Alpes une subvention d'un montant de 3 996,50 € chacun dans le cadre de la restauration desdits sarcophages,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leur régularisation.

**4° - La recette** correspondante d'un montant total de 7 993 € sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2016 - comptes 132 1 et 132 2 - fonction 314 - opération n° 0P33O3113A.

**5° - La dépense** correspondante sera prélevée sur l'opération n° 0P33O4744A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.**